

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DOURGES**

Séance ordinaire du 11 AVRIL 2024

C.C.A.S.



SEANCE DU
11 AVRIL 2024

OBJET DE LA
DELIBERATION

**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
ANNEE 2024**

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des collectivités
Territoriales

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 18 heures 30 le Conseil d'Administration s'est réuni en séance au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Président, légalement convoqué en suite de convocation en date du 5 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché au Centre Communal d'Action Social.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE. Mmes WERQUIN. CASSEZ. POCKET. BARLET. ANDRE. MADAU. PECQUEUR. PLOCINIAK. HAGE. Mr LENBA. Mme GOUAL.

Était absente : Mme VANDENDRIESSCHE

Madame Laëtitia ANDRE est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Président rappelle que l'article 9 du Règlement Intérieur du C.C.A.S stipule que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera présenté un débat sur les Orientations Générales du Budget précédant l'examen de celui-ci.

Conformément à l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un vote de l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Président présente les orientations générales pour 2024 dans la perspective de la préparation du Budget.

VU l'exposé de Monsieur le Président, sur les Orientations Budgétaires,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'Unanimité**,

- **PREND ACTE** du Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Président,
Tony FRANCONVILLE



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
EN DATE DU.....1.1. AVR. 2024.....

LE PRÉSIDENT,

Tony FRANCONVILLE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE DOURGES

Comme chaque année, le Conseil d'Administration est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaire afin de permettre à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière du CCAS.

Pour 2024 les orientations budgétaires sont les suivantes :

- Maintien de l'aide en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale :
Indemnités de chauffage, bons alimentaires, épicerie sociale et solidaire, colis et jouets de Noël pour les enfants et mise en place d'ateliers d'insertion sociale
- Organisation de manifestations à destination des aînés : banquet, voyage, semaine bleue, ateliers mémoire

La maîtrise des dépenses de fonctionnement engagée depuis plusieurs années se poursuivra en 2024 et les années à venir, dans toute la mesure du possible.

Quant aux recettes de fonctionnement, la subvention d'équilibre de la ville se chiffre pour cette année à 110 000 euros.

La dotation du Département en lien avec la convention entre le CCAS et le Conseil Départemental relative à l'appel à projet « Référent solidarité » sera budgétée à hauteur de 4 320 euros.

En dépenses d'investissement, le CCAS prévoit pour cette année l'acquisition de mobilier et de matériel divers.